



Communiqué de presse du Comité de la FEV pour le 9 avril 2019



© MAD / Libre de droits

Dépôt de la demande de reconnaissance par la Fédération évangélique vaudoise*.

La Fédération évangélique vaudoise dépose aujourd'hui sa demande de reconnaissance d'intérêt public auprès de l'Etat de Vaud avec la Déclaration liminaire signée par 36 membres individuels et l'association des 6 postes vaudois de l'Armée du salut.

Après avoir fait une première demande en 2007, il a fallu attendre la mise en vigueur du Règlement d'application (2016) pour préparer une nouvelle démarche ; ce Règlement a nécessité des modifications importantes de ses propres statuts.

Un dossier de présentation de tous les membres de la FEV (30 pages et 6 classeurs fédéraux) fut remis en avril 2017.

Peu après, la FEV a reçu la Déclaration liminaire à faire signer par chaque membre. Une telle démarche a nécessité du temps et de la réflexion. Plusieurs thèmes tels que la prééminence des lois civiles sur les préceptes religieux ou non des communautés, ou le devoir d'abstention qui concerne tout discours contrevenant au respect de l'ordre constitutionnel, ont fait l'objet de discussion entre nous et avec la CCMR**.

Aidé par un homme de lois, ces échanges ont été très positifs et chacun a pu se positionner.

La FEV reconnaît en substance que les signataires de la Déclaration liminaire s'engagent à respecter les règles qui prévalent dans l'ordre juridique suisse. Mais cet engagement ne porte pas atteinte à l'exercice des droits fondamentaux qui sont garantis par le droit suisse et la constitution vaudoise en particulier.

Maintenant, la grande majorité des membres désire poursuivre le dialogue et le processus de reconnaissance.

Nous espérons ainsi que la déposition de cette demande permettra sitôt que possible d'établir des relations claires avec l'Etat et d'être reconnu d'intérêt public.

Renseignements :

Olivier Cretegny, 026 924 52 19 ; site de la FEV : www.fev.ch

Département des institutions et de la sécurité (DIS), Eric Golaz, Délégué aux affaires religieuses, 021 316 45 76.

**La FEV est composée des membres de 5 Fédérations agréées : l'Association des postes vaudois de l'Armée du salut, l'Union des Eglises évangéliques de Réveil, l'Association vaudoise d'Eglises évangéliques, l'Association des Eglises évangéliques apostoliques romandes et la Fédération romande d'Eglises évangéliques.*

Les églises évangéliques sont dans le mouvement de la réforme, attachées à la Parole de Dieu, soucieuses d'inscrire la foi dans une démarche de rencontre personnelle avec Dieu et prêts à s'engager concrètement dans la société par amour du prochain. La FEV fait partie de la Plateforme interreligieuse vaudoise et ses membres participent localement à de nombreuses activités oecuméniques. Dans le canton de Vaud, la première communauté évangélique date de 1824.

***Commission de consultation en matière religieuse*

Auteur

Pour le comité de la FEV, Olivier Cretegny, président

Publié le

9.4.2019